



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 94004

## Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le délai de validité de l'intradermotuberculination comparative (IDC), premier outil utilisé pour le dépistage collectif de la tuberculose bovine. Aujourd'hui valable 2 mois, cet outil ne laisse pas suffisamment de temps et engendre des recontrôles réguliers qui minent le moral de nos éleveurs. Il lui demande donc s'il envisage de rendre ce test valable six mois pour permettre aux autorités sanitaires d'accompagner plus efficacement les éleveurs touchés par la tuberculose bovine.

## Texte de la réponse

La réalisation des tests par intradermotuberculination comparative (IDC) constitue un élément indispensable du dispositif permettant la préservation du statut officiellement indemne de tuberculose de la France et le maintien des échanges intraeuropéens ou des exportations des animaux vers des pays tiers. La durée de validité du test est actuellement fixée à six semaines afin de prendre en compte la possibilité qu'un animal récemment infecté ait échappé au dépistage allergique par IDC. En effet, la durée de latence est d'environ six semaines mais peut varier en fonction des conditions de l'infection et de l'animal. La durée de validité du test a néanmoins été identifiée dans le nouveau plan national d'action contre la tuberculose bovine comme devant faire l'objet d'une révision avant fin 2016. Il ne s'agira cependant pas de décider d'un allongement systématique de la durée de validité mais plutôt d'un ajustement de celle-ci aux différentes situations. La durée de validité devra être établie en tenant compte à la fois des périodes d'exposition et du risque ainsi que des zones géographiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94004

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 mars 2016](#), page 2094

**Réponse publiée au JO le :** [21 juin 2016](#), page 5748